



**ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE**

**Impasse des Pincevents 77000 la Rochette**  
**Tel : 01 64 37 23 41**  
**Site internet : <https://www.asrochettoise.com/>**



**ARTS MARTIAUX – ATHLETISME - BASKET BALL – BADMINTON - EDUCATION SPORTIVE – FOOTBALL -  
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE – PETANQUE – TENNIS - TIR A L'ARC – VTT - VOLLEY BALL**

## PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023 de L'AS ROCHETTOISE du 16 MAI 2024

### **Préambule :**

Les Présidents de chaque section présentent un rapport succinct d'activité de leur saison écoulée.  
A la fin de chaque rapport un cadeau municipal est remis à chaque Secrétaire bénévole de la section considérée. (Bons INTERSPORT)

Briefing de la Municipalité quant à l'utilisation dorénavant de badges pour l'ouverture/fermeture des installations. Remise des badges avec reconnaissance écrite de réception.

### **Ordre du jour :**

#### **Section excusée : Arts Martiaux**

Toutes les autres sections sont présentes ou représentées ce qui permet à cette AGO ASR de valablement délibérer.

### **Rappel des personnalités présentes :**

Mr Pierre YVROUD ; Maire de la Rochette

Mr Bernard WATREMEZ ; 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de La Rochette

Mr Morgan EVENAT ; Adjoint au Maire de La Rochette, chargé de la vie associative

### **Excusés :**

Mr Paul VITANI : Secrétaire ASR (pouvoir à Mr Michel BOURREAU)

Mr Lionel MARTINEZ : Pdt Basket (pouvoir à Mr RIMBAULT)

Mr Dominique THERAULAZ : Adjoint au maire de Dammarie, chargé des sports (représenté par Sébastien MASSON)

### **PV AGO 2022 du 11 mai 23**

Adopté à l'unanimité

### **PV CD ASR du 4 décembre 23**

Adopté à l'unanimité

### **Rapport Moral 2023 (Président)**

Voir en pièce jointe

Adopté à l'unanimité

### **Compte de résultat 2023**

Recettes : 64165,23 €

Dépenses : 69009,01 €

Résultat : -4843,78 €

Les raisons de ce résultat négatif : prêt de 4000 € à la section Tir à l'Arc et remplacement de mobiliers au bureau de l'ASR.

### **Bilan au 31/12/23**

9496,41 €

Ce bilan est inférieur au plancher de trésorerie souhaité par l'ASR (10000 €) pour des aides ponctuelles aux sections. Motif : prêt accordé de 4000 € à la section Tir à l'Arc remboursable en 5 ans suivant convention.

Il faut constater, cette année, que 9 sections annoncent un compte de résultat négatif. La subvention Municipale n'a pas été réévaluée depuis plusieurs années. Cette réévaluation sera suggérée dans la demande ASR 2024.

### **Rapport des vérificateurs aux comptes (Alain Sartory et Marcel Miton)**

Après lecture de leur rapport annuel, ceux-ci proposent à l'Assemblée d'adopter le compte de résultat 2022 de l'ASR.

Le compte de résultat est adopté à l'unanimité

Le Président remercie la Municipalité pour le versement d'une subvention 2023 d'un montant de 64050 €.

### **Renouvellement des vérificateurs aux comptes**

M Miton et A Sartory se proposent à nouveau, pour 2024

Retenus à l'unanimité

### **Présentation du BP 2023**

Montant de 73000 € au lieu de 64050€ comprenant un montant de 1000 € pour l'achat de cibles pour la section Tir à l'arc et 500 € pour les récompenses annuelles Municipales. Cette dotation globale est motivée pour des simplifications comptables Mairie/ASR.

Rappel : un BP ne se vote pas

### **Election du Président :**

1 Seul candidat : Michel Bourreau

Elu à l'unanimité

### **Proposition du Bureau ASR 2024 :**

Président : Michel Bourreau

Vice-Président : Philippe Michaud

Secrétaire : Paul Vitani

Secrétaire Adjoint : Frédéric Godbert

Trésorière : Sylvie Lecuyot

Trésorier Adjoint : Frédéric Montaillier

Adopté à l'unanimité

**Questions diverses :**

Une demande importante de l'ASR. L'installation de la fibre à la maison des associations. Accord Municipal sur cette demande pour une installation en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, l'AGO de l'ASR se termine par un pot de l'amitié.

Président ASR  
M Bourreau

PJ : Rapport moral 2023

# RAPPORT MORAL 2023

AGO ASR du 16 mai 24

Le record en 2023...Notre total effectifs affiche le chiffre de 2104 adhérents soit + 41 par rapport à 2019. Manifestement après la douloureuse période de la pandémie, les sportifs ont retrouvé avec plaisir leurs associations et suscité des vocations car les effectifs explosent pratiquement dans tous les sports.

Dans ce nouveau chiffre record soulignons un total Rochettois de 320 et un total agglomération de 1469 (hors La Rochette).

Comme vous le verrez, suivant l'ordre du jour, le compte de résultat 23 de l'ASR affiche un déficit de -4843,78 € mais un bilan positif de 9496,41 €.

Pas d'inquiétude...en effet :

L'ASR a consenti un prêt de 4000 € à la section Tir à l'Arc remboursable en 5 ans et investi dans des matériels de bureau (fauteuils, étagères). Achats nécessaires pour remplacer des équipements d'origine vraiment vétustes.

Je suis conforté dans le fait de conserver un volant de trésorerie ASR d'un montant plancher de 10000 € afin de subvenir rapidement à ces demandes.

Il faut noter que 9 sections présentent des comptes de résultats négatifs...c'est la première fois....

Ce constat m'a donc incité à sensibiliser la Municipalité sur le fait que le montant du subventionnement Municipal des sports n'avait pas changé depuis 2017. Le message a été entendu et un budget d'un montant de 73000 € a été voté soit + 7000 €. Nous devons chaleureusement remercier celle-ci pour cette augmentation très significative.

J'en profite pour vous rappeler que vos subventions et autres versements seront versés dorénavant par virements, donc plus de chèque. Au-delà de la modernité, nous serons certain qu'il n'y aura plus d'encaissements tardifs au-delà du 31/12 perturbant la clôture des comptes de fin d'année. J'espère donc que vous avez transmis les coordonnées bancaires à notre trésorière sinon .....pas de subvention.

Quelques points désagréables :

1 manifestation supplémentaire < Octobre Rose > a engendré des difficultés pour les compétitions. Les sportifs ne sont pas et ne doivent pas être contre ce combat ; mais une concertation semble essentielle pour planifier les horaires et le lieu.

Une deuxième nouvelle manifestation pose un problème...une exposition d'orchidées à Tabourot. L'implantation calendaire en 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril n'est pas viable alors que les compétitions officielles ne sont pas terminées. Un simple décalage d'une quinzaine de jours réglerait les problèmes.

Je réitère fermement ma volonté d'être concerté pour planifier ces évènements en 24/25.

Un autre point qui m'a très profondément contrarié.

Un miroir a été cassé dans la salle de judo. J'ai essayé de connaître la vérité...impossible.

Nous sommes tous à la merci d'une bêtise dans la vie mais la moindre des politesses c'est d'avouer sa responsabilité.

Donc facture d'environ : 910 € payé par l'ASR pour un remboursement assurance de 750 €.

Enfin je réitère un rappel : Si le nettoyage normal des installations est de la responsabilité de la Municipalité ; le nettoyage des événements extra-sportifs des sections est de la leur. Essayons tous ensemble de respecter ce principe.

J'en terminerai par des remerciements.

- aux acteurs de la vie sportive Rochettoise
- à la Municipalité de La Rochette
- aux Municipalités de Dammarie-les-Lys et Vaux-le- Pénil
- aux Conseils : Régional IdF et Départemental 77 et à la CAMVS
- au Webmaster de l'ASR, J M Tran gestionnaire du site ASR
- aux Employés municipaux et Personnels administratifs de la ville
- aux partenaires, parents et vous chers Présidents accompagnés de vos CD d'administrateurs bénévoles.

Je vous souhaite une future bonne année sportive.

Je vous remercie de votre attention.

Président ASR

Michel BOURREAU